



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-123119>

Département(s) de publication : **54**

Annonce n° **24-123119**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Conseil départemental Meurthe et Moselle

Correspondant : Madame le Président

Adresse : 48 Esplanade Jacques Baudot, 54000 NANCY

Coordonnées :

Téléphone : 0383945454

Courriel : commandepublique@departement54.fr

Adresse internet : <http://www.meurthe-et-moselle.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Inventaire, état des lieux et recommandations d'amélioration de la signalisation au long de l'itinéraire cyclable de la Boucle de la Moselle

Lieu d'exécution : Département de Meurthe-et-Moselle, 54000 Nancy

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le contrat comporte une Tranche Ferme (TF): Etude de signalisation et une Tranche Optionnelle (TO001): Rédaction de pièces techniques et financières du marché, définies au cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Délai d'exécution : TF: 5 mois et TO001: 1 mois (un mois d'attente entre la fin d'exécution de la Tranche Ferme et le début de la Tranche Optionnelle est possible) L'affermissement de la tranche optionnelle sera déclenchée par ordre de service. Le délai d'affermissement d'une tranche optionnelle est de 6 mois à compter du démarrage de la tranche ferme. Prix fixes - Pas d'avance - Critère environnemental

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

6 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 22/11/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

A24140002

Renseignements complémentaires : Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur <https://www.xmarches.fr/entreprise/> Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Marchés réservés : NON L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.
Aucune clause de garantie financière prévue.
Aucune avance prévue.
Les prix sont fermes.
Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur.
La consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental détaillées au cahier des charges.
 Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nancy, 5, Place de la Carrière, C.O. n° 20038 54036 Nancy Tél : 0383174343 Fax : 0383174350 Mel : greffe.ta-nancy@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : -Référé précontractuel prévu aux art. L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative depuis le début de la procédure de passation jusqu'avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux art. L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative; La juridiction peut être saisie au plus tard le 31ème jour suivant la publication au JOUE d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (Art. R.551-7 du code de justice administrative). -Recours en contestation de validité du contrat, dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Département du Tarn et Garonne". Ce recours doit être exercé dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours : Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle 48, Esplanade Jacques Baudot CO 90019 54035 NANCY CEDEX Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré hors délai si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le plis précédent. Le pli peut-être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis., sur support physique électronique ou sur support papier. La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée. Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de consultation. Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient. La signature électronique des documents n'est pas exigée pour cette consultation au stade de la remise de l'offre, seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/10/2024